Session ordinaire 2014-2015

RB P.V. AEDCI 37

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 29 avril 2015

Ordre du jour :

Résolution sur la reconnaissance du génocide arménien

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gusty Graas, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler

M. Serge Urbany, M. David Wagner, observateurs

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

Résolution sur la reconnaissance du génocide arménien

M. Mosar présente son initiative qui a été prise à l'occasion du centenaire du génocide arménien, à l'instar d'autres parlements nationaux ainsi que du Parlement européen. Des historiens sont par ailleurs venus à la conclusion que les événements de 1915 sont à considérer comme génocide au sens de la Convention des Nations Unies sur la prévention et la répression du crime de génocide de 1948. D'autres génocides, comme p. ex. celui commis par le régime Khmer rouge au Cambodge, seraient également à condamner et l'orateur propose que la Chambre des Députés s'en saisisse.

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes informe ensuite sur les positions de différents autres pays et les conséquences éventuelles du vote de la résolution par la Chambre des Députés. S'agissant d'une résolution, seul le Parlement est responsable pour élaborer le texte.

Après le départ du Ministre, et sur la base de deux propositions de texte, la commission s'accorde sur les formulations. Elle convient de déposer la résolution le 6 mai 2015 en séance plénière.

Luxembourg, le 16 juin 2015

La Secrétaire-administrateure,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel